

L'an DEUX MILLE QUINZE, le QUATORZE AVRIL à 20 heures 00, le conseil municipal de Bajamont s'est réuni en **session ordinaire** sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

Ordre du jour :

- ✓ **Approbation de l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 17 mars 2015**
- ✓ **Vote du Compte Administratif 2014**
- ✓ **Examen et vote du Compte de Gestion 2014**
- ✓ **Vote de l'affectation des résultats 2014**
- ✓ **Restauration scolaire : adhésion au groupement de commandes d'Agen**
- ✓ **Tarifs publics cantine**
- ✓ **Vote des trois taxes directes locales**
- ✓ **Vote de la fiscalisation directe au Syndicat Mixte de Voiries d'Agen Centre**
- ✓ **Imputation en investissement des biens de faible valeur**
- ✓ **Vote du Budget Primitif 2015**
- ✓ **Lectures au jardin : don en nature**
- ✓ **Questions d'actualité**

Etaient présents : Patrick BUISSON, Jean-Michel RENOU, Claude PRION, Marcelle MANEIN, André PUJOL, Jean-Claude PATINEC, Pascale TOUSSAINT, Delphine SCOPEL, Sandrine CURIE, Boris BRU, Aude MARCELLI, Jean-Pierre JOUVE, Caroline VIDAL, Paola CAMPOS

Excusé : Patrick COUDERC (pouvoir donné à Jean-Michel RENOU)

Secrétaire de séance : Caroline VIDAL

**APPROBATION DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 17 mars 2015.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Jean-Michel RENOU soumet aux membres du conseil le compte administratif 2014 dressé par Monsieur le Maire et en l'absence de celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
635 536,10	723 319,43	70 003,23	28 429,27
Excédent de l'exercice	87 783,33	Déficit de l'exercice	41 573,96
Résultat antérieur	135 764,00	Résultat antérieur	142 694,00

Résultat global fonctionnement + 223 547,33	Résultat investissement + 101 120,04
Excédent global de clôture	+ 324 667,37

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur de la trésorerie d'Agén Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

✓ Un excédent de fonctionnement de :	87 783,33
✓ <i>Un excédent reporté de :</i>	135 764,65
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	223 547,98
✓ Un excédent d'investissement de :	101 120,41
✓ Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	101 120,41

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

✓ Résultat d'exploitation au 31/12/2013 : excédent	223 547,33
✓ Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
✓ Résultat reporté en fonctionnement (002)	223 547,33
✓ Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	101 120,41

RESTAURATION SCOLAIRE : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'AGEN

Claude PRION explique que l'adhésion au groupement de commandes d'Agén n'engage pas la collectivité sur une obligation de commande. La commission Enfance a engagé une réflexion sur le devenir du service de restauration scolaire : pérennisation de la confection des repas en régie ou livraison de repas en liaison froide (ou chaude) à partir de la rentrée de septembre 2015. Leur compte-rendu sera exposé lors d'un prochain conseil.

Considérant la souplesse de l'engagement et la nécessité de recourir à une livraison de repas au moins pendant la durée des travaux de rénovation/extension du pôle enfance, la commission Enfance propose d'adhérer au groupement de commandes d'Agen.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention d'adhésion.

TARIFS PUBLICS CANTINE

Ce point sera reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Jean-Michel RENOU fait part au Conseil Municipal des propositions de la Commission Finances et du Bureau Municipal.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'exercice 2015, comme suit :

LIBELLÉS	BASES NOTIFIÉES En €	TAUX En %	PRODUITS En €
Taxe d'habitation	891 900	12,00	107 028
Taxe foncière (Bâti)	630 700	16,89	106 525
Taxe foncière (Non Bâti)	26 000	88,91	23 117
PRODUIT FISCAL ATTENDU			236 670

Les taux restent identiques à ceux de l'exercice 2014.

VOTE DE LA FISCALISATION DIRECTE AU SYNDICAT MIXTE DE VOIRIES D'AGEN CENTRE

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'arrêter la somme de 90 000 € à fiscaliser en 2015 au profit du Syndicat Mixte de Voiries d'Agen-Centre (SMVAC).

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DES BIENS DE FAIBLE VALEUR

Dans le cadre des prévisions budgétaires 2014, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'imputer en section d'investissement les biens de faible valeur ne figurant pas dans la nomenclature annexée à l'arrêté NOR/INT/B0100692A du ministère de l'intérieur du 26 octobre 2001, tels que :

- Petit matériel scolaire
- Petit mobilier de bureau
- Petit mobilier pour bibliothèque
- Matériel de signalétique
- Panneaux de signalisation
- Outillage divers
- Porte-manteaux

- Vaisselle
- Matériel d'entretien
- Panneaux de randonnée
- Plaque pour puits de dispersion et monuments aux morts
- Râteliers à vélos
- Panneaux électoraux
- Petit mobilier cuisine ou rangement
- Matériel pour arrosage intégré
- Illuminations de Noël
- Tondeuse
- Lits pour le dortoir

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Jean-Michel RENOU présente aux membres du conseil municipal le Budget Primitif 2015.

Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2015 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	880 447,00	Dépenses	849 509,00
Recettes	880 447,00	Recettes	1 140 738,00

LECTURES AU JARDIN : DON EN NATURE

Les dons et legs faits aux communes obéissent à une procédure juridique assez précise, qu'il s'agisse de l'acceptation de ces libéralités par la commune, ou de la gestion des biens donnés ou légués.

Marcelle MANEIN expose que la Banque Populaire a proposé d'éditer les affiches pour la manifestation Lectures au jardin du 10 mai prochain moyennant l'apposition de son logo.

Aux termes de l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur l'acceptation de ce don.

Considérant la proposition écrite de don en nature de la Banque Populaire en date du...sans charges ni conditions hormis l'apposition du logo,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le don en nature de la Banque Populaire.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 5 mai 2015 à 20h00.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Patrick BUISSON

Les conseillers municipaux présents,

Jean-Michel RENOU

Claude PRION

Marcelle MANEIN

André PUJOL

Jean-Claude PATINEC

Pascale TOUSSAINT

Delphine SCOPEL

Sandrine CURIE

Boris BRU

Aude MARCELLI

Jean-Pierre JOUVE

Caroline VIDAL

Paola CAMPOS